

N° : 2021_09_16_15

Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le

SLO

ID : 005-200067825-20210916-2021_09_16_15-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt et un, le seize septembre à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 50
DATE DE LA CONVOCATION	09/09/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	23/09/2021

OBJET :

Relevé de décisions

Étaient présents :

Mme Nicole MAGALLON , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian CADO , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , M. Francesco ALLEGRA , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVIER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Bernard LONG procuration à M. Roger GRIMAUD, Mme Sylvie LABBÉ procuration à M. Christian PAPUT, M. Benjamin CORTESE procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Martine BOUCHARDY, Mme Catherine ASSO procuration à M. Olivier PAUCHON, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, Mme Françoise DUSSERE procuration à M. Vincent MEDILI

Absent(s) :

M. Thierry PLETAN, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Daniel GALLAND, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut déléguer au Président un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat. Ce même article précise que le Président doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2020_07_5 du 17 juillet 2020, le Conseil communautaire a ainsi délégué dix-neuf de ses compétences à Monsieur le Président pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil, Monsieur le Président a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

FINANCES :

Demandes de subventions à l'Etat ou aux Collectivités territoriales :

Date	Objet	Organisme financeur	Montant de la subvention
11/08/2021	Demande de subvention Espace Valléen : Développement des activités pleine nature du site multisports de Céüze	FNADT / CIMA Région SUD Conseil départemental	<u>Etude :</u> FNADT / CIMA : 15 750 € Région SUD : 15 750 € <u>Travaux :</u> FNADT / CIMA : 73 500 € Région SUD : 73 500 € Conseil départemental : 49 000 €
10/08/2021	Demande de subvention Espace Valléen : Poursuite du développement de l'itinérance multimodale sur le territoire de l'espace valléen et réalisation de contenus et de topoguides multisports	FNADT / CIMA Région SUD Conseil départemental	FNADT / CIMA : 60 000 € Région SUD : 60 000 € Conseil départemental : 40 000 €
05/07/21	Ecole de Musique de l'agglomération Gap-Tallard-Durance : demande de subvention pour l'acquisition d'instruments de musique à la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur dans le cadre de son dispositif "Instrumentarium" - Année 2021.	Région SUD	Région SUD : 3 022 €

12/07/2021 : Candidature dans le cadre de l'appel à candidature "Sélection des stratégies Espaces valléens" de la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance : acte de candidature à l'Espace Vallée

Adhésion :

05/07/2021 : Renouvellement d'adhésion à l'agence du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence, Ingénierie et Territoire (IT04) pour l'année 2021 pour la gestion administrative des systèmes d'assainissement des stations d'épuration de Curbans et Claret : cotisation 228,25 € HT.

Agglo Flotte auto 2021 :

Date du sinistre	Type véhicule et service	Circonstances du sinistre	Resp en %	Dégâts	Conclusions
8/2/2021	VUL assainissement	Notre véhicule a accroché un potelet	100	278.14€	Remboursement des dommages déduction faite de la franchise de 750 €
12/11/2020	BUS TU	Notre véhicule a été endommagé par un autre véhicule	%	167.90	Remboursement des dégâts

FONCIER :

- **Convention d'autorisation d'usage de terrains en vue de la pratique de l'escalade aux blocs des Guérins sur le site sportif de Céuze :**
 - durée de 4 ans renouvelable 2 fois pour 4 ans
 - à titre gratuit

- **Conclusion d'une convention de Mise à Disposition par la Commune de TALLARD au profit de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE d' un local en rez-de-chaussée d'une propriété bâtie sise Commune de TALLARD, Avenue Jacques Bonfort, Résidence "Hostel des Voyageurs" pour l'exercice des compétences intercommunales en lien direct avec le tourisme**
 - durée de 12 ans
 - à titre gratuit

MARCHES PUBLICS :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Marché sans publicité ni mise en concurrence pour le contrat d'assistance et de	Société AREAL (77176 SAVIGNY LE TEMPLE).	Montant annuel de maintenance pour l'année 2021 : 4 256 €	25 MARS 2021

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

mise à jour du logiciel TOPKAPI, pour la Station d'Épuration de la CAGTD.		HT. montant correspondant à la maintenance des années 2020 et 2021 : 8 512 € HT. Conclu à compter du 01/01/2021, pour une durée de 5 ans fermes (60 mois)	
MAPA pour la réparation de la benne compactrice OM 16 m3 de marque FAUN existante sur le camion MERCEDES AXOR immatriculé 8190 LA 05.	Société FAUN ENVIRONNEMENT (07500 GUILHERAND-GRANGES)	Conclu pour un montant de 20 732,34 € HT. Durée de réparation de 3 semaines et une garantie de 6 mois sur les travaux réalisés. Le convoyage entre Gap et le centre de réparation, ainsi que la visite de contrôle de sécurité suite aux travaux, sont offerts par le prestataire.	25 MARS 2021
MAPA pour la fourniture de pièces pour l'entretien et dépannage des bennes à ordures ménagères	Entreprise SERVICES MAINTENANCE (06200 NICE).	Conclu pour un montant de 5 116,87 € HT. Durée : 1 mois.	8 AVRIL 2021
MAPA pour l'acquisition d'une pompe hydraulique neuve pour le camion d'hydrocurage du service assainissement CV-676-RE	Entreprise SAS ELECTRO MECA (05230 CHORGES)	Conclu pour un montant de 4 837 € HT. Durée : 1 mois	8 AVRIL 2021
MAPA pour la réparation et maintenance du camion lave-conteneurs à eau chaude immatriculée 8912 KD 05.	BRO MERIDIONALE DE VOIRIE (BMV), (84 000 AVIGNON)	Conclu pour un montant de 9 314,75 € HT. durée : 2 mois.	9 AVRIL 2021
MAPA pour le remplacement du moteur du camion BOM RENAULT FE-566- TR	Entreprise ALPES PROVENCE VI (RENAULT TRUCKS) (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 11 631,29 € HT. La Durée : 2 mois.	9 AVRIL 2021
MAPA pour une campagne de mesures des réseaux sur le système de la station d'épuration de Tallard	Société JCM Environnement (84120 PERTUIS)	Conclu pour un montant de 4 600 € HT pour un délai d'un mois.	28 AVRIL 2021
Marché sans publicité et sans mise en concurrence pour l'acquisition de deux	Société Cars Alpes Littoral (05000 GAP)	Conclu pour un délai de livraison proposé par le candidat, soit le 7 mai	6 MAI 2021

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

bus d'occasion de marque HEULIEZ de 10,50 mètres, mis en circulation le 26/11/2010 affichant respectivement 342 615 kms et 358 438 kms, pour la CAGTD.		2021, dans son acte d'engagement, pour un montant global et forfaitaire de 30 000 HT par autobus, soit un total de 60 000 € HT qui se compose comme suit : - Véhicule révisé complètement	
Accord-Cadre pour le Traitement des gravats de la déchetterie des Piles suite à infructueux, lot n° 3 : gravats	SAS SAB (05400 LA ROCHE DES ARNAUDS).	Montant total des prestations défini comme suit : Période 1 : Minimum 6 000 € HT Maximum 15 000 € HT Période 2 : Minimum 4 000 € HT Maximum 10 000 € HT Total Minimum 10 000 € HT Total Maximum 25 000 € HT conclu jusqu'au 31 décembre 2022 avec possibilité d'une reconduction de 12 mois, soit jusqu'au 31 Décembre 2023. Durée maximale de 19 mois.	20 MAI 2021
Appel d'Offres lancée après Appel d'Offres Infructueux pour la Prise en charge, transport et traitement des déchets de la déchetterie des Piles lot n° 1 : Prise en charge et transport de bennes de déchets	Déclarée sans suite pour motif d'intérêt général. Offres inacceptables et absence de concurrence conduit à redéployer le besoin en modifiant les caractéristiques de l'allotissement ainsi que le dossier de consultation. Décision d'effectuer la prestation de transport en régie.		21 MAI 2021
Consultation lancé pour la Prise en charge, transport et traitement des déchets de la déchetterie des Piles lot n° 2 : Tri et conditionnement des cartons	Déclarée sans suite pour motif d'intérêt général. Offres inacceptables et absence de concurrence conduit à redéployer le besoin en modifiant les caractéristiques de l'allotissement ainsi que le dossier de consultation. Réduction de la durée du contrat à un an et de lancer une réflexion pour la reprise en régie de la prestation		21 MAI 2021
Marché à procédure adaptée lancé pour la Prise	Déclarée sans suite pour motif d'intérêt général. Offres inacceptables et absence de		21 MAI 2021

en charge, transport et traitement des déchets de la déchetterie des Piles lot n° 4 : Traitement du bois en mélange	concurrence conduit à redéployer le besoin en modifiant les caractéristiques de l'allotissement ainsi que le dossier de consultation. Identification d'une possibilité de mutualiser le traitement des cartons avec ceux du quai de Saint Jean.		
Procédure avec négociation lancé pour la Prise en charge, transport et traitement des déchets de la déchetterie des Piles lot n° 5 : Traitement des encombrants et déchets non recyclables.	Déclarée sans suite pour motif d'intérêt général. Offres inacceptables et absence de concurrence conduit à redéployer le besoin en modifiant les caractéristiques de l'allotissement ainsi que le dossier de consultation. Réduction de la durée du contrat à un an et de lancer une réflexion pour la reprise en régie de la prestation		21 MAI 2021
Consultation lancée pour la location occasionnelle d'un camion ampliroll pour l'évacuation des déchets de la déchetterie des Piles.	Déclarée infructueuse en raison de l'absence d'offre reçue sur le profil d'acheteur		21 MAI 2021
Marché sans publicité et sans mise en concurrence pour le lot n° 2 : Tri et conditionnement des cartons et le lot n° 5 : Traitement des encombrants et déchets non recyclables	Société ALPES ASSAINISSEMENT (05130 TALLARD)	Conclu du 1er juin au 31 décembre 2021. Montant total des prestations est défini comme suit : Minimum 500 € HT Maximum 4 000 € HT Minimum 1 000 € HT Maximum 60 000 € HT.	28 MAI 2021
MAPA pour une pompe de transfert des boues brutes de l'atelier de déshydratation vers le centre de compostage de la station d'épuration de Gap	Société SEEPEX 95100 ARGENTEUIL	Conclu pour un montant de 16 000 € HT pour un délai d'un mois.	28 MAI 2021
MAPA pour une pompe du poste toutes eaux de la station d'épuration de Gap	Société KSB (92635 Gennevilliers)	Conclu pour un montant de 4 634,23 € HT pour un délai d'un mois.	31 MAI 2021
MAPA pour l'acquisition, livraison et déchargement d'un conteneur maritime pour la déchetterie de Tallard - Les Piles	ALP' LEV (05110 LA SAULCE)	Conclu pour un montant global et forfaitaire de 2 710 € HT.	7 JUIN 2021
MAPA pour la fourniture par échange standard et pose d'une boîte de vitesse, pour le bus n° 52 MAN A47 immatriculé AB-827-BZ selon devis N° 2603 du	Société DURANCE (05230 CHORGES)	Conclu pour un montant de 14 375,40 € H.T pour une durée de livraison de 1 mois.	22 JUIN 2021

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

05/03/2021			
MAPA pour la fourniture par échange standard d'un moteur complet de type GRAFEUILLE, pour le bus n° 40 HEULIEZ GX327 immatriculé AF-4862-XN selon devis N° 964 du 06/05/2021	Société ALPES PROVENCE VI (05000 GAP).	Conclu pour un montant de 14 160,00 € H.T pour une durée de livraison de 15 jours.	22 JUIN 2021
MAPA pour l'acquisition de 10 poteaux d'arrêt de bus pour le réseau de transport "l'Agglo en Bus"	Société MDO (28240 LA LOUPE)	Conclu pour un montant de 5 500 € H.T	22 JUIN 2021
Accord-Cadre mono-attributaire à Bon de Commande pour le Lavage et la désinfection des conteneurs enterrés et semi-enterrés	SAS CHABLAIS SERVICE PROPLETE (74890 BRENTONNE)	Pour le montant annuel suivant : Sans Minimum Maximum : 40 000 € HT Pour une période initiale de 12 mois, durée maximale : 48 mois.	22 JUIN 2021
Accord-Cadre multi-attributaire à marchés subséquents pour la Fournitures de bennes pour le thermocompostage de la station d'épuration de Gap	Sociétés : - VR CONTENEURS (7711 DOTTIGNIES) - BELLEVRET (39160 BALANOD)	Conclu selon les seuils de commandes globaux suivants : Sans Minimum Maximum : 200 000 € HT la Durée maximale : 48 mois	6 JUILLET 2021
Avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 2019000072 pour l'Aménagement du Pôle d'échange Multimodal et du quartier de la gare lot n° 3 : revêtement piétonnier et mobilier urbain	Groupement SARL PMTP 05 / SARL LAGIER PAYSAGISTE (05000 GAP)	Modification de la répartition des prestations réalisées entre les membres du groupement conformément aux termes suivants : Montant maximum : 900 000 € HT. Pourcentage par membre SARL PMTP05 : 80 % Montant à affecter 720 000 € HT. Pourcentage par membre SARL LAGIER PAYSAGISTE : 20 % Montant à affecter 180 000 € HT. Aucune incidence financière Aucune incidence sur les	7 JUILLET 2021

		délais	
Accord-cadre à bon de commande pour la fourniture des repas en liaison chaude (confection et livraison) pour les enfants de l'accueil de Loisirs de la CAGTD sur les sites de Tallard, la Saulce, Neffes et sur les lieux d'activités	SARL Esmieu Cyrille (05190 Espinasses)	Pour un montant unitaire de 4,18 € HT par repas selon les seuils suivants : Minimum: 1200 repas - Maximum: 1600 repas Durée : 5 mois.	23 JUILLET 2021
Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable, pour la remise en état d'un surpresseur d'air des réacteurs biologiques de la station d'épuration de Gap	Société HIBON (59447 WASQUEHAL)	Conclu pour un montant de 7365 € HT. Le délai de réparation : 10 à 12 semaines.	26 JUILLET 2021
ANNULE ET REMPLACE LA DECISION n° D2021_06_054 MAPA pour l'acquisition, livraison et déchargement d'un conteneur maritime pour la déchetterie de Tallard - Les Piles	Entreprise ALP' LEV (05110 LA SAULCE)	Pour un montant global et forfaitaire modifié de 2 580 € HT. Délai de livraison : 1 mois Durée du marché : 12 mois l'éco-organisme ECOSYSTEM prend en charge la sécurisation du conteneur, il n'est donc pas nécessaire de retenir l'option de fermeture sécurisée auprès de la société.	29 JUILLET 2021
Consultation pour la construction du pont de la déchetterie de PATAC comportant 3 lots	Déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'un budget insuffisant. Enveloppe prévisionnelle allouée 275 000 € HT 5 offres ont été reçues pour un montant total d'offres moins disantes d'environ 400 000 € HT, révélant ainsi une inadéquation rédhibitoire de l'enveloppe au projet.		6 AOÛT 2021
MAPA pour l'achat de 30 regards PAMREX	Société SAMSE, (05000 GAP)	Conclu pour un montant de 5 580 € HT Délai d'un mois à réception de la commande.	6 AOÛT 2021
Procédure avec négociation pour la Prise en charge et traitement des déchets de	La liste des candidats admis à proposer une offre en vue de la réalisation des prestations est arrêtée comme suit :		1 SEPTEMBRE 2021

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13261 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

la déchetterie des piles, lot n°5 Traitement des encombrants et déchets non valorisables	1) ALPES ASSAINISSEMENT (05130 TALLARD)	
---	---	--

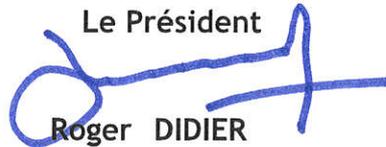
AFFAIRES JURIDIQUES : Frais et honoraires d'avocats, huissiers, notaire :

Signification d'acte - Aire d'accueil des Argiles - Expulsion Gens du voyage, Me SCARCELLA, huissier de justice, 28/05/2021 : 212,66 € HT / 184,71 € TTC (crédit de 72,80€ en faveur CAGTD)

Assignation Référé heure à heure - Expulsion Aire accueil des Lacets de la Tourronde - Occupation sans droit ni titre : Cabinet ALPAVOCAT, 30/07/21 : 863 € HT / 1033 € TTC

Le Conseil prend acte.

Le Président



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 28 SEP. 2021
Affiché ou publié le : 28 SEP. 2021